

Il est défendu de mettre des draperies noires à l'autel où réside le Saint-Sacrement (S. R. C., 20 mars, 1869, n. 3201, ad 10); on doit dans ce cas remplacer le noir par le violet. Mais si l'on ne peut faire mieux, il faut tout au moins que le conopée soit violet. "In casu, sacri tabernaculi saltem conopeum esse debet violacei coloris." (S. R. C. 1er déc. 1882, n. 3562.) Les emblèmes mortuaires comme les crânes, les ossements, les larmes, les sabliers, sont proscrits de l'autel et des ornements sacerdotaux. "In his, dit le *Cérémonial des évêques* (liv. II, chap. XI, n. 1.) nullæ imagines mortuorum, vel cruces albæ, ponantur."

Dans quel sens, le *Cérémonial* défend-il les croix blanches? Evidemment, ce n'est pas la figure de la croix qui est prohibée à l'autel et sur les ornements; c'est le blanc, en tant que couleur festive, qui ne convient pas dans la circonstance, comme on le voit relativement aux draps mortuaires blancs défendus expressément par Rome (S. R. C. 21 juil. 1855, n. 3035, ad XI), excepté pour la sépulture des enfants au-dessous de sept ans. Mais cette défense ne s'étend pas jusqu'aux tentures, galons, franges, etc., et saint Charles Borromée a pu ordonner, sans enfreindre aucune loi, une croix de cette couleur pour le drap mortuaire. "Pallium cadaveris crucem albam in medio habeat." On peut donc suivre là-dessus la coutume des lieux.

Peut-on aussi recouvrir de noir la sainte table, les crucifix et les tableaux du chemin de la croix? C'est une nouveauté qui n'est pas à introduire, dit encore l'*Ami du Clergé*, que d'orner de noir la table de communion. En effet le *Cérémonial des évêques*, enseigne que pendant le service funèbre, la crédence, les degrés de l'autel et tout le *presbyterium* ne comportent aucun ornement et sont à nu, excepté un tapis noir sous le "faldistorium" quand l'évêque officie, et un autre de même couleur, sur le palier de l'autel.

Il nous semble que se serait également une nouveauté que de couvrir les crucifix des autels où doivent se dire des messes, de même que les chandeliers et la lampe du sanctuaire.